

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/11/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 04/12/2018

Délibération n° D-2018-404

**Budget principal - Créances irrécouvrables - Créances admises
en non-valeur et créances éteintes**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : BEAUVAIS Elisabeth

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

Excusés :

Monsieur Alain GRIPPON, Madame Isabelle GODEAU.

Direction des Finances

**Budget principal - Créances irrécouvrables -
Créances admises en non-valeur et créances
éteintes**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget principal de la Ville de Niort.

Par délibération n°D-2018-237 en date du 26 juin 2018, le Conseil municipal avait admis certaines créances en non-valeur.

Le Comptable public présente un complément d'états concernant la période de 2004 à 2017 et correspondant essentiellement :

- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire, les jugements rendus par un Tribunal d'Instance leur accordant l'effacement de leur dette ;
- à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les montants présentés par le Comptable public sont les suivants :

Au budget principal, une somme de 34 093,63 € TTC correspondant, pour l'essentiel, à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire et garderie, le droit de place et, dans une moindre mesure, à l'ANIOS, les centres de loisirs, l'occupation du domaine public et la fourrière.

En conséquence, le Comptable public sollicite l'inscription de ces sommes irrécouvrables en dépenses.

Les crédits sont prévus au budget 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur ou en créances éteintes et inscrire en dépenses les sommes proposées par le Comptable public pour un montant global de 34 093,63 € TTC, selon la répartition suivante :

- 15 188,99 € TTC au titre des créances admises en non-valeur (compte 6541) ;
- 18 904,64 € TTC au titre des créances éteintes (compte 6542).

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

6541

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Monsieur le Maire de la Ville pour le budget 00600 Liste Non Valeurs n° 3296430815 portés sur le présent état.
Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

A Niort, le 5 octobre 2018

Le comptable
Jean Pierre DITSCH

Sommes non recouvrées	
2018	159,79
2017	2 406,21
2016	2 455,76
2015	1 194,30
2014	2 089,62
2013	405,15
2012	631,30
2011	385,21
2010	16,71
2009	43,37
2008	2,71
2006	4,81
TOTAUX	9 794,94

arrêté à la somme de **Neuf mille sept cent quatre-vingt-quatorze Euros et quatre-vingt-quatorze Cents**

le conseil _____ émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

A Niort, le

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

6541

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Monsieur le Maire de la ville de NIOIRT pour le budget 00600 Liste Non Valeurs n° 3269760215 portés sur le présent état.
Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

A Niort, le 8 octobre 2018

Sommes non recouvrées	
2017	1 034,66
2016	1 586,25
2015	1 646,60
2014	717,64
2013	29,20
2012	19,40
2010	
2009	
2008	
2007	
2006	
2005	
2004	
2003	
TOTAUX	5 033,75

Le comptable
Jean Pierre DITSCH

arrêté à la somme de **Cinq mille trente-trois Euros et soixante-quinze Cents**

le conseil _____ émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

A Niort, le

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Demande d'admission en non-valeurs

6541

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Monsieur le Maire de la ville de NIORT pour le budget 00600 Liste Non Valeurs n° 3282400515 portés sur le présent état.
Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

A Niort, le 8 octobre 2018

Le comptable
Jean Pierre DITSCH

Sommes non recouvrées	
2016	225,00
2015	112,50
2014	22,80
2013	
2012	
2011	
2010	
2009	
2008	
2007	
2006	
2005	
2004	
2003	
TOTAUX	360,30

arrêté à la somme de **Trois cent soixante Euros et trente Cents**

le conseil _____ émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

A Niort, le

6542

TAXES ET PRODUITS IRRECouvrABLES

CREANCES ETEINTES

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Monsieur le Maire de Niort pour le budget 00600 Liste Non Valeurs n° 3297820215 portés sur le présent état.
Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes:

A Niort, le 5 octobre 2018

	Sommes non recouvrées
2018	624,83
2017	3 045,64
2016	4 539,00
2015	2 740,61
2014	1 605,15
2013	95,83
2012	708,74
2011	2 086,82
2010	528,17
2009	936,77
2008	378,58
2007	126,25
2006	725,97
2005	674,75
2004	87,53
TOTAUX	18 904,64

Le comptable
Jean Pierre DITSCH

arrêté à la somme de **Dix-huit mille neuf cent quatre Euros et soixante-quatre Cents**

le conseil _____ émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

A Niort, le